

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 29

Représentés : 4

Absents : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme PAGET), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme FAUVETTE), M. Thierry SEVES (pouvoir à Mme CLEYET-MARREL), M. Maurice VOISIN,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HELIN

N°2025/01/28/07 – ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE DANS L'AIN - ADACCA

La Transition énergétique de notre Pays passe notamment par la croissance forte de la production d'énergie d'origine renouvelable, permettant de décarboner la production d'électricité mais aussi d'améliorer notre indépendance énergétique.

La multiplication des projets nécessite une appropriation plus forte par les acteurs locaux et plus largement les citoyens, ce qui passe par des actions de concertation mais aussi par la création de circuits-courts entre producteurs et consommateurs.

L'autoconsommation collective, qui permet de partager l'électricité renouvelable produite avec plusieurs consommateurs, est un moyen qui permet de répondre à ces enjeux.

Le contexte législatif, réglementaire et économique a évolué récemment et facilite la réalisation de telles opérations. Néanmoins, il est nécessaire de créer une structure juridique adhoc regroupant tous les acteurs et chargée du rôle de Personne Morale Organisatrice (PMO).

Dans la continuité de la création de la SEM LEA – Les Energies de l'AIN, chargée de développer des projets de production d'énergie renouvelable, le SIEA, le Département de l'AIN et la SEM LEA ont décidé de créer une association départementale qui pourra jouer le rôle de PMO pour toute opération d'autoconsommation collective réalisée par ses adhérents, sous la dénomination **ADACCA – Association pour le Développement de l' AutoConsommation Collective dans l'AIN.**

Les trois membres fondateurs, la SEM LEA – Les Energies de l'Ain, le SIEA – Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication dans l'Ain et le Département de l'Ain, ont signé les statuts d'ADACCA le 18 octobre 2024.

L'association se compose d'adhérents, personnes physiques ou morales.

On distingue 3 catégories d'adhérents : les membres fondateurs, les membres actifs et les membres bienfaiteurs.

Est considéré membre actif tout producteur d'électricité et tout consommateur d'électricité à jour de ses cotisations.

La SEM LEA a réalisé une centrale photovoltaïque sur le site de Visiosport et souhaite pouvoir vendre cette électricité renouvelable à notre collectivité via la mise en place d'une opération d'autoconsommation collective.

Il est possible d'adhérer à ADACCA en tant que membre actif moyennant le paiement d'une cotisation annuelle.

Les droits d'entrée des membres sont fixés à 200 € pour les membres actifs.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 janvier 2025,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à l'Association pour le Développement de l'AutoConsommation Collective dans l'Ain – ADACCA, comprenant un droit d'entrée de 200€,

DESIGNE M. Jean-Pierre CHAMPION pour représenter la communauté de communes auprès de cette instance.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 à l'article 6281 et en tant que de besoin les années suivantes.

AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 janvier 2025

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Et de la notification à la SEM LEA, le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX